



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 6 juin 2016*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le sixième jour du mois de juin 2016.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Denise Roy  
Lynda Poulin  
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Mario Boily  
Patrice Giguère

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal mai 2016
  - 2.2. Adoption des comptes
  - 2.3. Adoption règlement 342-2016 Tarification des services municipaux
  - 2.4. 2016-03 Diesel clair et huile de chauffage
  - 2.5. Résolution appui St-Frédéric
  - 2.6. Locaux Vieux-Couvent
  - 2.7. Commandites (Coopérative de jeunesse de services)
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
  - 3.1. Suivi permis construction mai 2016
  - 3.2. Conteneur à déchets Hôtel-de-Ville
  - 3.3. Dérogation mineure 226 rang Six Ouest
  - 3.4. Prolongation ponceau 4 341 916
- 4. Travaux publics**
  - 4.1. Route 275
  - 4.2. Rue Commerciale
  - 4.3. Calcium rang Dix Ouest
  - 4.4. Mandataire PEP
  - 4.5. Contrat MTQ déneigement
  - 4.6. Boite camion Sterling 2007
- 5. Sécurité public et incendie**
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
  - 6.1. PIC 150
  - 6.2. Offre d'ingénieur glace artificiel OTJ

- 7. Affaires nouvelles**
  - 7.1. Manôme rang Six Est
- 8. Période de questions**
- 9. Divers**
  - 9.1. Lecture de la correspondance
  - 9.2. Rapport des organismes
- 10. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 74-06-2016**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

**2. Administration générale et greffe**

**2.1 Adoption du procès-verbal mai 2016**

**Résolution 75-06-2016**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de mai 2016 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

**2.2 Adoption des comptes**

**Résolution 76-06-2016**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 31 mai 2016 au montant de 189 269.95\$.

Adoptée

**2.3 Adoption règlement 342-2016 Tarification des services municipaux**

**Résolution 77-06-2016**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbournne est régie principalement par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q, chapitre F-2.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la Municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général ou la directrice générale est responsable de l'administration de la Municipalité et, à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #342-2016 imposant la tarification des services municipaux soit adopté.

Adoptée

#### **2.4 2016-03 Diesel clair et huile de chauffage**

##### **Résolution 78-06-2016**

ATTENDU QUE le contrat de fourniture du diesel clair et d'huile de chauffage se terminera le 15 août prochain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi pour le diesel clair et l'huile de chauffage.

Adoptée

#### **2.5 Résolution appui St-Frédéric**

##### **Résolution 79-06-2016**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne appuie fermement le projet de lien routier direct entre la route 112 et l'autoroute 73 et d'un nouveau pont sur la rivière Chaudière tel que décrit dans le projet initié par la Chambre de Commerce de Saint-Frédéric.

La municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, en étroite collaboration et en solidarité avec l'ensemble des représentants des intérêts économiques des MRC Robert-Cliche, Nouvelle-Beauce, Beauce-Sartigan et des Appalaches demande par la présente aux représentants élus et aux autorités compétentes du Ministère des Transports du Québec de prioriser ce projet dans le meilleur intérêt socio-économique de l'ensemble de notre région et de déposer un calendrier de réalisation dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée

#### **2.6 Locaux Vieux-Couvent**

##### **Résolution 80-06-2016**

ATTENDU QU'une demande est adressée au conseil pour la location d'un local dans le vieux-couvant pour habriter un service de cordonnerie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE louer un local disponible au prix de 50\$ par mois.

Adoptée

### **2.7 Commandites (Coopérative de jeunesse de services)**

#### **Résolution 81-06-2016**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une subvention de 100\$ pour le maintien des coopératives jeunesse de services.

Adoptée

### **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

#### **3.1 Suivi permis construction mai 2016**

Le rapport des permis émis pour le mois de mai est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

#### **3.2 Conteneur à déchets Hôtel-de-Ville**

##### **Résolution 82-06-2016**

ATTENDU QUE le conteneur à déchets de l'Hôtel-de-Ville doit être remplacé;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à Services sanitaires DF et aux Industries G. Lacroix pour un conteneur de 4 verges, soit 1200\$ et 985\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter un conteneur 4 verges chez Industrie G. Lacroix au coût de 985\$.

Adoptée

#### **3.3 Dérogation mineure 226 rang Six Ouest**

##### **Résolution 83-06-2016**

ATTENDU QUE monsieur Patrick Vachon veut procéder à l'agrandissement de son bâtiment d'élevage laitier situé au 226, Rang Six Ouest;

ATTENDU QUE la distance séparatrice avec les maisons d'habitation voisines est inférieure à la réglementation en vigueur, soit 43 mètres du domicile de Mme Fernande Maheu et 86 mètres de celui de M. Hugo Brousseau;

ATTENDU QUE madame Fernande Maheu et monsieur Hugo Brousseau ont donné leur consentement au projet d'agrandissement du bâtiment laitier même si celui-ci ne respecte pas la distance séparatrice requise;

ATTENDU QUE la distance séparatrice conforme selon le règlement de zonage 324-2014 est de 225 mètres des maisons d'habitation voisines;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Vachon demande une dérogation pour rendre l'agrandissement de son bâtiment d'élevage conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité recommande l'acceptation de cette dérogation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la dérogation mineure demandée pour le 226 rang Six Ouest.

Adoptée

### **3.4 Prolongation ponceau 4 341 916**

#### **Résolution 84-06-2016**

CONSIDÉRANT l'événement pluvieux survenu le 27 juillet 2015 causants d'importants dommages à la propriété de Ferme Franguimel inc. sur le lot 5 458 792 à Saint-Odilon-de-Cranbourne;

CONSIDÉRANT le rapport d'un ingénieur mandaté par le ministère de la Sécurité publique recommandant de procéder à des travaux de stabilisation dans un délai rapproché afin de sécuriser les lieux;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la solution retenue par les ingénieurs est le prolongement du ponceau de la route du rang Quatre sur une longueur d'environ 25 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'extrémité du ponceau est située sur le terrain de la municipalité et que le raccordement audit ponceau requiert la permission de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation qui doit être adressée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que celui-ci exigera une résolution municipale en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE des plans, des profils, les formulaires de demandes, la justification des travaux et autres documents nécessaires seront fournis et complétés par un ingénieur pour la Ferme Franguimel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise Ferme Franguimel à utiliser une partie du lot 4 341 916 propriété de la municipalité aux fins d'y raccorder une conduite en béton avec le même diamètre ou plus à l'intérieur de l'emprise de la route du rang Quatre, le tout sous la supervision d'un ingénieur devant assumer et attester la conformité de l'ouvrage selon les règles de l'art.

Adoptée

## **4. Travaux publics**

#### **4.1 Route 275**

Point annulé.

#### **4.2 Rue Commerciale**

##### **Résolution 85-06-2016**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE collaborer avec l'ADESO concernant les travaux dans la rue commerciale, à savoir le déboisement du reste de la rue, le drainage et la préparation de nouveaux terrains.

Adoptée

#### **4.3 Calcium rang Dix Ouest**

La directrice générale fait part d'une demande d'un citoyen du rang Dix Ouest, soit l'ajout supplémentaire de calcium pour la poussière. Le conseil mentionne que tous les citoyens sont traités égaux et que la même quantité de calcium est répendue dans tous les rangs de la municipalité.

#### **4.4 Mandataire PEP**

##### **Résolution 86-06-2016**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Mme Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adoptée

#### **4.5 Contrat MTO déneigement**

##### **Résolution 87-06-2016**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports offre une troisième option à la Municipalité pour le contrat de déneigement et de déglçage;

ATTENDU QUE la période visée par le contrat est prolongé de deux semaines;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la troisième offre du Ministère des Transports au montant de 179 144,44\$ par année pour le contrat de déneigement et de déglçage du 1er novembre au 7 avril inclusivement.

Adoptée

#### **4.6 Boite camion Sterling 2007**

Point annulé.

#### **5. Sécurité public et incendie**

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

### **6.1 PIC 150**

#### **Résolution 88-06-2016**

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a lancé le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150);

ATTENDU QUE l'OTJ de St-Odilon désire déposer une demande pour l'installation d'un système de réfrigération;

ATTENDU QUE ce projet permettrait une utilisation optimale de la glace en allongeant la période d'utilisation et la qualité de la glace;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer financièrement le projet de l'OTJ de St-Odilon pour un montant de XX \$.

Adoptée

### **6.2 Offre d'ingénieur glace artificiel OTJ**

#### **Résolution 89-06-2016**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'octroyer une aide financière de 26 450\$ à l'OTJ de St-Odilon pour qu'elle puisse débiter le projet de l'installation d'un système de climatisation de la glace avec les ingénieurs au dossier.

Adoptée

## **7. Affaires nouvelles**

### **7.1 Manôme rang Six Est**

#### **Résolution 90-06-2016**

ATTENDU QUE les têtes de regards des manômes situées près du 289, rang Six Est sont dangereusement creuses;

ATTENDU QUE les utilisateurs de cette route ne peuvent l'éviter sans être obligés d'empiéter sur la voie inverse;

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit régulièrement des plaintes d'usagers concernant cette situation intolérable;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander au Ministère des Transports de vérifier si des correctifs pourraient être appliqués pour améliorer la sécurité routière sur ce tronçon de route.

Adoptée

**8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

**9. Divers**

**9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

**9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

**10. Levée de l'assemblée**

**Résolution 91-06-2016**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 8h55.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**André Labbé,**  
**Maire.**

---

**Dominique Giguère,**  
**Directrice générale.**